

The OSCE Secretariat bears no responsibility for the content of this document and circulates it without altering its content. The distribution by OSCE Conference Services of this document is without prejudice to OSCE decisions, as set out in documents agreed by OSCE participating States.

MC.DEL/16/24
6 December 2024

Original: FRENCH

*Permanent Mission of the Kingdom of
Morocco To International Organizations in
Vienna*



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى المنظمات الدولية
فيينا

*Discours du Royaume du Maroc
lors de la 31^{ème} Session du Conseil Ministériel de l'OSCE 2024
prononcé par S.E Azzeddine FARHANE, Ambassadeur, Représentant
Permanent du Royaume du Maroc à Vienne*

Malta

05-06 Décembre 2024

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable d'adresser mes sincères félicitations à la République de Malte pour l'excellente organisation de cette Conférence Ministérielle, qui constitue le couronnement d'une année de travail remarquable et productif. Je voudrais également saluer tous les efforts entrepris par la présidence maltaise de l'OSCE et la présidence finlandaise du Groupe des Partenaires méditerranéens pour la réussite et le bon déroulement de nos travaux.

Monsieur le Président,

Au cours de l'année prochaine, **nous célébrons le 50^{ème} anniversaire de l'Acte Final d'Helsinki** ayant posé les premiers jalons du dialogue et de la coopération entre l'OSCE et les pays de la Méditerranée, en consacrant une section dédiée aux « *Questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée* » qui souligne le lien organique et inextricable entre la sécurité en Europe et celle en Méditerranée.

Cette célébration sera pour nous tous un moment fort pour évaluer les progrès réalisés, aplanir les obstacles identifiés et entreprendre les actions nécessaires pour consolider davantage le partenariat euro-méditerranéen. Nous nous réjouissons, à cet égard, du long chemin que nous avons parcouru ensemble, notamment avec la mise en place d'une kyrielle d'instruments juridiques importants qui ont tracé la voie pour la consolidation du dialogue et de la coopération, en vue d'asseoir les fondements d'une sécurité globale, inclusive et indivisible des trois dimensions de l'OSCE.

Nous estimons, néanmoins, que les tensions politiques persistantes et les incertitudes continuent d'affecter les équilibres dans le monde d'aujourd'hui, particulièrement dans l'espace méditerranéen. D'où la nécessité de prendre des initiatives et de convenir d'actions concrètes et audacieuses pour préserver le partenariat Méditerranéen **ô combien indispensable et hautement stratégique pour la préservation de la paix et de la sécurité régionale et internationale.**

Monsieur le Président,

La souscription du Maroc aux principes de l'Acte d'Helsinki, son engagement constant et de longue date pour la consolidation du partenariat Méditerranéen avec l'OSCE sont autant de considérations qui nous dictent le devoir de mettre l'accent sur la dimension géostratégique de la région méditerranéenne, ainsi que sur la nécessité d'encourager les contributions aux efforts internationaux pour le maintien de la paix et la sécurité internationales, dans le cadre du respect de l'intégrité territoriale et la souveraineté des Etats.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc a toujours œuvré pour le renforcement de la confiance mutuelle en privilégiant le dialogue, la négociation et la coopération pour trouver des solutions réalistes et durables dans le cadre de ses relations euro-méditerranéennes. Nous sommes convaincus que ce Partenariat devrait être érigé en une plateforme d'actions, capable de générer des idées à même de promouvoir le dialogue, d'accroître la confiance mutuelle, de renforcer la coopération et, *in fine*, de consolider la paix dans l'espace euro-méditerranéen.

Ainsi, le Maroc n'a cessé de rappeler que l'implication de tous les acteurs, doit être placée au cœur de cette coopération pour le règlement des différends régionaux par le dialogue et la négociation et dans un esprit de réalisme et de compromis et ce, pour faire face aux nouveaux défis communs complexes et aux menaces émergentes en relation avec le séparatisme, le terrorisme, la criminalité transnationale, la traite humaine et le changement climatique.

Monsieur le Président,

Le dialogue avec les partenaires méditerranéens consigné dans l'Acte Final d'Helsinki a contribué à créer un cadre pour une coopération plus large au sein de l'OSCE. Ce cadre, qui a été renforcé avec le lancement du *Processus de Barcelone* en 1995, a réaffirmé davantage la place de la Méditerranée en tant que région cruciale où les enjeux de sécurité, de migration et de développement nécessitent une coopération forte et renouvelée entre l'Europe et les pays du Sud de la Méditerranée.

Dans cet esprit, le Maroc, tout en réaffirmant son attachement aux valeurs de démocratie, de liberté d'expression, de promotion des droits de l'Homme et d'émancipation politique promues par l'OSCE, a toujours porté une vision claire et lucide visant à faire de la *Mare Nostrum* un espace de rassemblement, de cohésion, de vivre-ensemble et de paix.

Cette vision qui repose sur la mise en œuvre d'une stratégie globale et multidimensionnelle pour faire face aux défis communs tels que l'extrémisme violent, le terrorisme, la radicalisation et la criminalité transfrontalière, reflète l'importance cruciale qu'accorde le Maroc à la coopération sous-régionale, régionale et internationale. Nous demeurons convaincus que des efforts collectifs sont nécessaires pour relever les défis globaux auxquels nous faisons face, car aucun pays, quelle que soit sa puissance et quelles que soient ses capacités, ne peut à lui seul traiter et résoudre ces problématiques transnationales complexes.

Dans cette optique, le Maroc a abrité des processus internationaux majeurs pour faire face à ces problématiques, dont notamment la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, de juin 2022 à Marrakech, la 9^{ème} édition du Forum Mondial de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies, tenue à Fès le 22 novembre 2022, et la réunion en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) organisée à Rabat en octobre 2012, ayant permis l'adoption du Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse.

Monsieur le Président,

Notre organisation se trouve malheureusement confrontée à un climat de tensions sans précédent, particulièrement dans la région du Proche-Orient, et ce contrairement à l'ambition des fondateurs et des rédacteurs de l'Acte d'Helsinki ayant privilégiés la primauté du dialogue et de la coopération dans la consolidation de la paix.

Le Maroc, fidèle à son engagement en faveur de la paix, a toujours œuvré pour promouvoir des solutions pacifiques, favoriser le rapprochement entre les parties concernées et soutenir les initiatives internationales visant à instaurer une coexistence harmonieuse et durable au Proche-Orient.

Dans la continuité de cet engagement, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé, le 26 novembre 2024, un Message au Président du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à l'occasion de la commémoration de la journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien dans lequel il a souligné, je cite : « *En cette conjoncture particulièrement critique et inadmissible selon les normes humanitaires, les principes des droits de l'Homme et les règles de la morale, le Royaume du Maroc, comme il a coutume de le faire dans différentes instances régionales et internationales, réaffirme ce qui suit :*

Premièrement : La nécessité de parvenir à un cessez-le feu immédiat et durable dans la bande de Gaza et la cessation des agressions répétées visant les populations paisibles en Cisjordanie et à Al-Qods;

Deuxièmement : Assurer la protection des civils sur l'ensemble des territoires palestiniens et empêcher de les prendre pour cible et de les mettre en danger de mort ;

Troisièmement : Insister sur la nécessité de procéder sans condition ni réserve à une ouverture immédiate et permanente de tous les points de passage. Le but est d'assurer avec la fluidité requise l'arrivée en quantités suffisantes des aides humanitaires, des secours, des différentes fournitures médicales et des produits de première nécessité aux habitants de la bande de Gaza et du reste des territoires palestiniens ;

Quatrièmement : Préserver, renforcer et soutenir la mission de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA en anglais) ;

Cinquièmement : Refuser tout déplacement des citoyens palestiniens et veiller au respect total du droit international et du droit international humanitaire ;

Sixièmement : lancer des négociations sérieuses et constructives pour ressusciter le processus de paix conformément aux résolutions des Nations Unies et de la légalité internationale.

A travers ce même Message, Sa Majesté le Roi réaffirme que « *le Royaume du Maroc, mettant à profit sa position et ses relations privilégiées avec les parties concernées et les puissances internationales agissantes, poursuivra inlassablement ses efforts coutumiers afin de réunir les conditions propices à un retour à la table des négociations, considérée comme la seule voie pour mettre un terme à ce conflit et pour instaurer la sécurité et la stabilité dans la région du Moyen-Orient.* » fin de citation.

C'est par l'attachement aux valeurs de la paix et aux vertus du dialogue, que le Royaume du Maroc continue à croire qu'une paix durable au Moyen Orient passe inéluctablement par une solution à deux Etats : un Etat palestinien, sur les frontières de juin 1967, avec Jérusalem Est comme capitale, vivant côte-à-côte avec un Etat israélien.

Monsieur le Président,

Le Maroc est fermement attaché à la concrétisation des objectifs de l'Acte de Helsinki visant à contribuer à l'amélioration des relations mutuelles avec les pays voisins et d'assurer des conditions dans lesquelles les nations puissent vivre dans la paix et la quiétude, à l'abri de toute menace ou atteinte à leur sécurité.

De cette tribune, mon pays renouvelle son engagement à contribuer positivement et substantiellement aux efforts et aux initiatives visant à faire de l'esprit de l'Acte mémorable de Helsinki un processus ininterrompu, de plus en plus viable et global, en vue d'asseoir un partenariat fructueux, équilibré et dynamique avec les pays euro-méditerranéens.

Je vous remercie de votre attention.